



MAJORITÉ MUNICIPALE

UN COMPTE ADMINISTRATIF PERFORMANT

Chaque année, la Ville de Saint-Chamond est tenue de présenter en Conseil Municipal son compte administratif. Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il s'agit donc d'un bilan financier qui permet de contrôler la gestion de la commune. À ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Lundi 15 mai, Régis Cadegros, 1^{er} adjoint en charge des finances, présentait le compte administratif 2022 de la commune. Et notamment en ce qui concerne sa section d'investissement. Un compte administratif qui, une fois de plus, valorisait la commune en présentant des dépenses d'équipement de près de 14,5 millions d'euros pour l'année 2022. Un travail important réalisé donc et fidèle aux engagements pris par la majorité municipale de donner à la ville les moyens de ses ambitions en termes de rénovation, de développement urbain.

Des travaux d'équipement touchant l'ensemble des domaines tels que la rénovation urbaine, l'accessibilité, le réseau de vidéoprotection, les projets numériques, les voiries en collaboration avec Saint-Etienne Métropole, mais aussi les travaux dans les écoles et les structures petite enfance, les sports ou encore les locaux associatifs.

Tout en mettant l'accent sur les travaux d'optimisation énergétique et de développement durable puisque ceux-ci voient leur somme portée à 1,1 million d'euros, ce qui constitue un effort très important pour privilégier une voie résolument "verte" empruntée par la Ville.

Le taux de réalisation des dépenses, incluant les projets supplémentaires, s'établissant pour 2022 à 106 %, prouve la capacité de la commune à réaliser son programme et son prévisionnel pluriannuel de travaux, ceci malgré la crise sanitaire subie en début d'année 2022 et les difficultés d'approvisionnement de certains matériaux.

Malgré une année compliquée avec la fin de la crise sanitaire et la période inflationniste, ce sont donc près de 14,5 millions d'euros qui ont été dépensés pour poursuivre l'amélioration de la ville. C'est de nouveau une année record au niveau du montant des dépenses d'équipement.

Ces dépenses ont été possibles tout en maintenant un taux d'endettement limité pour la Ville. En effet, l'encourt de la dette s'établissait fin 2022 à 23,5 millions d'euros avec un ratio de désendettement de 5,4 ans. Plaçant ainsi Saint-Chamond parmi les communes ayant le plus bas taux d'endettement des communes de strate identique.

OPPOSITION MUNICIPALE

Une gestion saine, alliant investissement et maintien de la dette.

2022 fut également une année de solidarité envers les associations tout en aidant celles en difficulté à cause de la crise via des subventions exceptionnelles. Au total, le montant des subventions allouées aux associations et structures culturelles s'élevait à 2,1 millions d'euros, en progression de 155 000 euros (+ 7,9%). Il est à noter et à remercier les associations qui ont proposé spontanément une baisse de leurs subventions, n'ayant pas pu réaliser leurs actions en raison de la crise sanitaire.

On le voit, 2022 fut encore une année réussie tant par le très haut niveau de réalisation, que par l'engagement à soutenir les acteurs de la commune, et notamment les milieux associatifs, aussi bien par les travaux sur les équipements, que par les montants de subvention attribués. Ceci tout en gardant la maîtrise de nos emprunts financiers et de notre dette, permettant de ne pas pénaliser l'avenir de la commune.

Il s'agit là des principes toujours défendus et appliqués par notre majorité, ceux de développer notre ville, d'accompagner ses acteurs du quotidien, et de gérer financièrement de façon raisonnable et optimisée.

**Majorité municipale,
Ensemble pour
Saint-Chamond**

SAINT-CHAMOND POUR TOUS, L'ÉCOLOGIE POPULAIRE

Le 15 mai, le compte administratif de notre ville a été présenté au conseil municipal pour approbation. Notre groupe s'est abstenu et n'a pas validé les choix politiques faits par la majorité à travers l'utilisation de l'argent commun.

Nous pensons que les enjeux climatiques et sociétaux qui impactent l'avenir des générations futures ne sont pas pris en compte dans les choix budgétaires actuels.

Pas d'investissement conséquent pour une ville apaisée, recentrée sur ses énergies : humaines, culturelles, économiques ; une ville ouverte sur un vivre ensemble restauré, structuré ; une ville accueillante où la végétation adoucit le béton et améliore la respiration et la vitalité de chacun(e).

Les dépenses de fonctionnement sont englouties dans des charges récurrentes et discutables, telles que l'extension et l'entretien du réseau de vidéosurveillance, les frais de communication, le recours fréquent aux cabinets d'études extérieurs...

Une manière très libérale de servir les Saint-Chamonais(e).

**Christiane Massardier
Romain Pipier**

SAINT-CHAMOND, D'ABORD

Quelle joie de faire l'union du conseil pour une cause aussi noble et aussi importante que celle des Arméniens ! En effet, lors du conseil du 15 mai 2023, notre vœu qui engageait le Maire de Saint-Chamond à parrainer un soldat arménien prisonnier en Azerbaïdjan a été adopté à l'unanimité. Une grande première pour notre groupe !

Nul doute qu'à compter du vote de notre proposition, tout sera mis en œuvre en étroite collaboration avec les 3 ONG porteurs du projet : le centre COVCAS, Hystart et l'Observatoire d'arménophobie.

Quelle émotion de lire la joie dans les yeux de la Présidente, heureuse de voir la cause arménienne portée publiquement !

Notre groupe a souligné le caractère d'urgence de la situation et s'engage à suivre de près cette action qui a pour objectifs de : sortir de l'anonymat les prisonniers arméniens, soutenir leur famille dans les démarches de libération et remettre sur le devant de la scène politique une cause oubliée. Alors en avant : nous avons une promesse à tenir !

**Isabelle Surply
et Nathalie Robert**

L'ÉCOLOGIE POUR SAINT-CHAMOND, LES VERTS

Ya-t-il un gouvernail dans le bateau piloté par la majorité actuelle ? On est en droit de se le demander au vu des décisions prises en matière d'environnement et d'urbanisme.

Cette interrogation revient comme un marronnier journalistique, en principe sans conséquence. Pas à Saint-Chamond ! Chaque choix de la municipalité s'accompagne de destruction de l'environnement ou de patrimoine. Après avoir laissé défigurer la maison Pinay et tronçonner des arbres classés, la mairie a laissé une décharge sauvage massacrer la biodiversité. Dernier marronnier : elle laisse, route de Langonnand, creuser une piscine et ériger un cube de béton sur un couloir animalier, donc protégé de toute construction, sur le tracé de l'aqueduc romain, sans réaliser les fouilles préalables. En projet, Stelytec 2 et la destruction de terres agricoles... Qui contrôle les permis de construire ?

Il faudrait une autre boussole pour que l'aménagement de la ville respecte les saint-chamonais, leur environnement et leur histoire !

**Patricia Simonin Chaillot
et Jean Minnaert: joindre
06 44 28 96 78**